

L'apprenant traite l'un des deux sujets au choix.

Sujet 1 : Dissertation (20 points)

Contexte d'évaluation : La participation africaine et du Soudan Français à la seconde guerre mondiale.

A partir de 1942, l'embrasement du conflit à d'autres pays et continents a fait de celui-ci une guerre totale et mondiale. A l'instar des autres régions, l'Afrique n'est pas restée aussi en marge de celle-ci.

Ci-dessous un document aide-mémoire

Document : Une dette de sang oubliée.

En 1939-1945 comme en 1914-1918, le Mali, sous l'appellation de Haut-Sénégal-Niger puis de Soudan Français, a participé activement, à la guerre aux côtés de la France. Plus de 130 000 Soudanais et Voltaïques dont environ 80 000 Soudanais, ont combattu sous le drapeau français pendant ces deux guerres. (...) Le Bambara était devenu après le français la langue de communication des troupes noires... Des documents officiels permettent de situer de 7 000 à 8 000 morts au front de 1939 à 1945. A côté de ces morts on dénombre des milliers de blessés, de disparus... Il faut signaler au début de la guerre l'envoi en France de 26 000 travailleurs...

Bakary KAMIAN, des Tranchées de Verdun à l'église Sainte Bernard, KARTIALA 2001.

Consigne : A partir du document et de tes connaissances, *décris les formes de la participation africaine à la deuxième guerre mondiale, montre l'apport du Soudan français dans cette guerre et dégage les conséquences de cette participation à ce conflit.*

Sujet 2 : Commentaire de document. (20 points)

Contexte d'évaluation : l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Ci-dessous un document aide-mémoire :

Document : L'injustice du Conseil de Sécurité.

Le conseil de sécurité ne nous a pas procuré la sécurité, mais la terreur et des sanctions. Le veto est une contrainte à la charte de l'ONU. L'existence des membres permanents est aussi contraire à la charte de l'ONU qui stipule l'égalité des nations, grandes et petites. Mais, sommes-nous égaux au regard des sièges des membres permanents du conseil de sécurité ? Le droit de veto contredit la charte de l'ONU.

Le droit de veto ne figure pas dans la charte de l'ONU. ^{Si} un pays empêche une décision acceptée par tous les autres, est-ce juste ? Ils ont besoin de nous ; ils veulent nous exploiter pour blâmer un pays faible, autrement on nous marginalise, s'en fout de nous. Nous ne sommes pas égaux, soit nous nous retirons pour créer une autre organisation... Nous ne pouvons pas accepter qu'on nous impose des sièges permanents, utilisés pour nous combattre.

Le conseil de sécurité n'a jamais condamné un de ses membres permanents. Par le passé, nous l'avons accepté parce que nous étions bêtes, mais plus jamais maintenant. Il ^{est} hors de question d'accepter ce diktat. Mouammar Kadhafi, discours prononcé à la tribune de l'ONU, 24 décembre 2009.

Consigne : à partir du document et connaissances acquises à l'école :

1. Présente l'auteur de ce document et le contexte historique. (4pts)
2. Qu'est-ce que le droit de veto et quels sont les pays qui en détiennent ? (4pts)
3. Décris 03 (trois) interventions de l'ONU dans le monde ^{et} justifie le titre du document. (6pts)
4. Propose quelques pistes de solution pour une ONU plus juste, respectueuse de sa charte. (4pts)

NB : Présentation de la copie. (2 points)